

Françoise Quinsat
(LACITO/CNRS) :

Le traitement des arabismes dans le TLF(i) :
quelques observations

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 31 mars 2006

Article à citer comme suit :

Quinsat, Françoise (2006). « Le traitement des arabismes dans le TLF(i) : quelques observations », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Quinsat.pdf>), 12 pages.

Le traitement des arabismes dans le TLF(i) : quelques observations

Françoise Quinsat (LACITO/CNRS)

1. Introduction

Parmi les dictionnaires généraux de la langue française qui sont actuellement le plus largement utilisés, le TLF(i) est celui qui montre globalement le traitement le plus fiable, le mieux documenté, et le plus réfléchi quant à l'origine arabe de nombreux mots français et aux cheminements divers qui ont conduit à l'usage que nous connaissons aujourd'hui des arabismes de notre langue (Quinsat sous presse). Pour autant, quelques améliorations et mises à jour devraient être apportées, à court terme lorsque c'est possible, et à moyen terme lorsque l'amélioration d'une notice nécessite un travail de recherche un peu approfondi.

Dans la mesure où les trois équipes de linguistes diachroniciens qui forment la thématique « Histoire de la langue » de l'ATILF ont décidé de procéder à une remise à jour de la partie historique et étymologique des articles du TLFi (Buchi 2005), il appartient donc aux spécialistes des domaines concernés de réfléchir à la nature des corrections qui sont nécessaires autant qu'aux moyens de parvenir à la mise en forme des corrections adéquates. Dans le domaine des arabismes lexicaux de la langue française, quelques exemples seront présentés ici pour illustrer concrètement ce sujet. Ne seront abordées que les particularités liées au traitement des arabismes, et on laissera à la sagacité des rédacteurs du projet TLF-Étym la théorisation et la présentation critique des structures et des méthodes générales de la rédaction lexicographique.

L'arabe est une langue tout à fait exotique par rapport au domaine roman, mais les aléas de l'Histoire ont mis cette langue en contact sur le long terme avec le latin médiéval dans un premier temps, puis avec les différentes langues romanes, et en particulier, de façon directe ou indirecte, avec le français. C'est ainsi, bien que les deux systèmes linguistiques concernés soient structurellement et fonctionnellement très différents l'un de l'autre, qu'un rapport durable de proximité s'est établi entre eux. Les mots d'origine arabe, plus précisément, en sont venus à occuper dans la Romania une place aussi importante que les mots empruntés à des langues appartenant à des familles voisines, voire aux autres langues romanes. Si ce n'est toujours quant à leur nombre, c'est au moins quant à la durée du phénomène (Quinsat 2005 : 323-327 ; 342-343) et à la richesse de ses manifestations linguistiques.

Il n'est pas déplacé de se demander dans quelle mesure le TLF peut offrir des développements complets au sujet des arabismes, de l'histoire de chacun comme des variétés de leurs cheminements. Les contingences déterminant la place réservée à la partie historique des notices ne permettent pas une extension illimitée de leur taille. C'est pourquoi les cas les plus complexes ne peuvent pas espérer trouver dans les colonnes du TLF la place suffisante pour un exposé exhaustif, à la différence naturellement d'un dictionnaire spécialisé comme le volume dédié aux *Orientalia* du FEW (1966–1968¹). Celui-ci, dans une version elle-même remise à jour grâce, entre autres, aux travaux qui sont parus après sa publication, aurait vocation à présenter tous les détails successifs qui composent l'ensemble des données lexicographiques afférant aux différents lexèmes. La prudence, par ailleurs, recommanderait à cette œuvre, qui demeure

¹ En dépit de l'indication erronée « 1967 » que porte la page de titre du volume.

fondamentale, de s'inspirer tout autant le moment venu des données apportées notamment par les entreprises lexicographiques actuellement en cours que sont, par exemple, le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* (DEAF, Université de Heidelberg), le *Dictionnaire du moyen français* (DMF, ATILF, Nancy) ou le *Dictionnaire de l'occitan médiéval* (DOM, Bayerische Akademie der Wissenschaften).

Quel peut être, cependant, le domaine d'excellence du TLF ? Même si le TLF a en premier lieu été conçu pour rendre compte de la langue française du 19^e et du 20^e siècles (jusqu'à 1960), il est admis que l'existence de ses notices historiques et étymologiques en fait aussi un dictionnaire historique du français (Quemada 1998 : 465 ; 469) qui couvre toute la durée de l'histoire de la langue et qui n'a pas été égalé par les tentatives des dictionnaires généraux l'ayant suivi. La qualité de ses prestations provient du professionnalisme de ses rédacteurs et de la richesse de sa documentation spécialisée. Malgré les erreurs et les insuffisances, il fournit donc des renseignements de base dont la tenue, de façon globale, est parfaitement respectable. Être synthétique n'est pas un défaut en soi, l'important étant de ne pas se tromper. La question de l'exhaustivité est seulement liée à la conception dévolue à un dictionnaire et à la nature du lectorat auquel il s'adresse. Tout public, en revanche, a le droit d'être informé avec justesse. Et il est du devoir des lexicographes du TLF de continuer à viser juste et à fournir des notices qui peuvent tout à fait être partielles tout en étant exactes.

2. Types de corrections et méthodes pour les élaborer

Une correction n'est justifiée que si elle redresse une faute. Les notices historiques du TLF concernant les arabismes sont-elles justes ou fausses ? Telle est la question de fond qu'il convient de poser. La seconde question touche à la forme, et il convient là d'examiner si les notices présentent d'éventuels problèmes formels, comme ceux qui touchent aux caractères de translittération de l'étymon. Vient enfin la question de l'organisation de la notice, et il faut bien reconnaître que les défauts majeurs y sont rares. Cependant, des incohérences, parfois importantes, au plan historique autant qu'au plan linguistique, peuvent être constatées ça et là (ainsi pour *hachisch*, *risque* ou *sucre*).

Sur quoi repose la justesse des notices ? Elle repose essentiellement et constitutivement sur la recherche fondamentale, sur les travaux de prospection philologique et historique qui permettent la mise au jour dûment expliquée des filiations et des cheminements.

Quand il y a un défaut dans le *Trésor*, deux facteurs en sont principalement la cause. Premier facteur : il arrive que le TLF n'ait pas eu connaissance d'études spécialisées qui lui auraient montré le chemin, bien qu'il en eût la possibilité. C'est le cas, parmi d'autres, des notices *amiral* et *araba*, qui seront commentées ci-dessous. Second facteur : l'étude historique et/ou philologique permettant de compléter une notice déficiente ou de corriger une démonstration erronée est parue après la date de publication du volume concerné. Ce type de mise à jour concerne les notices *alezan*, *risque* et *sucre* commentées ci-dessous, de même que les articles du TLF concernés par les résultats de la recherche de D. Trotter (2005) sur le vocabulaire médical d'Albucasis. Ou alors une étude de ce type, qui relève d'une recherche élargie, n'est pas encore à la disposition des utilisateurs, soit parce qu'elle est sous presse ou en cours de rédaction (cf. ci-dessous *couscous*), soit parce qu'elle n'a pas encore été menée à bien (cf. ci-dessous *aval*). C'est ici qu'il faut mentionner et souligner la place indispensable que tiennent, dans l'achèvement des

progrès lexicographiques, les éditions critiques de textes, comme *Moamin* (Glessgen 1996), *Albucasis* (Trotter 2005) ou encore *Alchandreana* (Juste à paraître). Et s'il était possible d'exprimer encore une réserve, compte tenu bien sûr de tout le respect qu'inspire et qu'impose le caractère monumental du TLF, on relèverait que le contenu des notices étymologiques résulte majoritairement d'une exploitation comparée, à la fois, des sources secondaires et des dictionnaires. La remise à jour qui débute est l'occasion de tenter de résoudre les problèmes en se référant autant que possible aux données historiques et philologiques apportées par les sources primaires : pour la méthodologie, voir, par exemple, Piron (2004) ou Quinsat (1997) et Bonnassie (1997).

3. Quelques exemples

Alezan. – L'adjectif *alezan* « [en parlant d'un cheval] dont la robe et les crins sont de couleur fauve tirant sur le roux » est un des cas où le récent répertoire des arabismes ibériques de Federico Corriente (1999 : 115) vient apporter une contribution certaine pour préciser les étymologies des arabismes du français. Les filiations que rapporte le TLF (1973), citant notamment Lokotsch (1927) et von Wartburg (*in* FEW 19, 13b-14a, AZ'AR), semblent devoir être confrontées à la nouvelle donnée étymologique expliquée par Corriente. Celui-ci ne rattache plus l'espagnol *alazán*, étymon direct du français *alezan*, à l'arabe *az'ar* (von Wartburg *in* FEW) ou à *al-ḥiṣān* (Lokotsch), mais relie ce terme à une autre forme arabe *'ašhab* « alezan (cheval) ; roux, fauve (chameau) » (*cf.* Kazimirski 1860 : I : 1379). Corriente s'appuie sur des arguments à la fois historiques et linguistiques, de même que sur les travaux de ses prédécesseurs.

Alidade. – Afin de préciser l'histoire du substantif *alidade* « règle orientable munie à ses extrémités de deux repères [...] » (TLF 1973), il convient de faire référence au latin médiéval comme étape intermédiaire entre l'arabe et le français. Cette démarche devrait conduire à remonter jusqu'aux premières attestations chez le Pseudo Gerbert (fin 10^e siècle), chez Fulbert de Chartres (fin 10^e - début 11^e siècles) et chez Hermann Contractus (première moitié du 11^e siècle).

Allah. – L'étymon de l'interjection française *allah !* « (exclamation, d'après le nom donné à Dieu par les Musulmans, traduisant divers sentiments comme la joie, la crainte, la surprise, etc. ou servant d'appel à la prière, au combat) » est l'arabe *'Allāh* « Dieu ». Or le TLF (1973), suite à Steiger 1966 *in* FEW 19, 3b, présente cet étymon sans majuscule. Étant familière de la langue arabe et de la culture arabo-musulmane, bien que ne relevant pas de la religion musulmane par ma culture personnelle, je ressens peut-être plus directement qu'une personne moins rompue que moi à cet exercice culturel la difficulté présentée par l'option qu'a prise le rédacteur initial de la notice. Si, par exemple, dans une étude phonétique, le nom d'Allah est donné dans sa prononciation arabe entre crochets, il convient bien entendu de mettre une minuscule. En revanche, lorsque c'est l'étymon qui est cité sous une forme translittérée, il ne perd nullement son contenu linguistique et culturel et il convient de laisser à la forme transcrite la majuscule que lui confère son statut de nom propre. Imaginons qu'un texte rédigé dans une langue étrangère au français mentionne en cette langue l'existence dans la même langue d'un mot adapté de la forme française du nom de Dieu pour y désigner une divinité, il conviendrait de reproduire l'étymon français de ce nom propre avec une lettre majuscule à l'initiale. Une erreur formelle s'est par ailleurs glissée dans la translittération de l'étymon *'Allāh*, que la notice actuelle fait apparaître sans un trait sur le *a* de la deuxième syllabe, alors que celui-ci à cet emplacement doit matérialiser une voyelle longue.

Notons par ailleurs que l'article du TLF(i) est bancal dans la mesure où la description synchronique ne s'attarde que sur l'interjection, très minoritaire dans la langue par rapport au nom, alors que la notice étymologique procède à la datation de l'emprunt sur la base du seul nom *Allah*, à l'exclusion de l'interjection qui en est issue par conversion.

Aman. – S.v. *aman* subst. masc. « octroi de la vie sauve ou amnistie concédée à un ennemi [...] », le TLF (1973) donne un étymon arabe *aman* « sécurité ». Un tel lexème n'existe pourtant pas en arabe. Deux noms formés d'après la même racine √MN désignent dans cette langue la sécurité : *'amn* et *'amān* (Kazimirski 1860 ; Wehr 1976 ; Reig 1986). L'étymon du substantif français *aman* est le second terme, et il doit comporter dans sa forme transcrite un trait sur la voyelle *a* de sa seconde syllabe pour matérialiser la voyelle longue de la forme arabe.

Amin. – L'étymologie du substantif *amin* « (nom donné en Kabylie à un magistrat qui remplit des fonctions municipales, civiles, judiciaires) » n'est pas clairement énoncée par le TLF (1973), qui se contente de l'indication « prob. d'un mot ar. ». Cette notice a été rédigée avec trop de précipitation, et il faudrait au moins la compléter par la mention de l'étymon arabe *'amīn* adj./subst. « sûr, à qui on peut se fier ; personne de confiance, homme d'affaires, intendant ou secrétaire chargé des affaires de confiance » (Kazimirski 1860 : I : 57).

Amiral. – L'ouvrage de Léon-Robert Ménager (1960), que mentionne von Wartburg in FEW 19, 5b (1966) et que ne retient pas le TLF (1973), permet d'observer la formation d'*amiral* et de ses variantes romanes, depuis les diverses formes du latin tardif. Elle conduit à constater que l'identité sonore et formelle entre la finale du mot français *amiral* et l'article arabe *al-* est fortuite. L'étude historique de Ménager est aussi un outil indispensable pour amorcer l'étude des dérivés de l'étymon arabe *'amīr*, qui est à l'origine, notamment, des deux formes françaises *amiral* et *émir*.

Araba. – La notice étymologique du substantif *araba* « sorte de voiture légère utilisée essentiellement dans les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord pour transporter les personnes (surtout les femmes) et les bagages » — « mot turc passé en ar. class. avec le même sens » — est très lacunaire : le TLF (1974) ne mentionne même pas l'étymon (arabe). Le rédacteur de la notice ne semble avoir consulté ni les dictionnaires de l'arabe (ancien ou moderne, classique ou dialectal) ni les travaux sur les arabismes et orientalismes (Lokotsch 1927 ; Lanly 1970 ; etc.). Enfin, un élargissement de la base documentaire à travers la base textuelle Frantext, ici comme dans d'autres cas, semble aussi s'imposer.

Aval. – Le TLF (1974) conteste l'étymologie arabe du substantif français *aval* « garantie par laquelle une personne s'engage à payer un effet de commerce en cas de défaillance du signataire » défendue par Dozy (1881 : II) et von Wartburg 1966 in FEW (19, 70a, ḤAWĀLA) : « l'hyp. d'un empr. à l'ar. ḥawāla [...] fait difficulté en raison de l'apparition tardive du mot fr. ». Mais l'argument qui est employé n'est pas développé, d'une part, et, d'autre part, il est trop léger pour qu'on lui accorde du crédit (Quinsat 2005 : 328-329). Y aurait-il des dates au-delà desquelles un mot arabe ne peut plus être emprunté par la langue française ? Et pourquoi ? Cela n'est pas dit. Pour l'instant, il faut s'en tenir à Dozy, von Wartburg in FEW et Corriente (1999 : 102 et 510). Il est vrai que les conditions de l'emprunt n'ont pas été précisées et que les contextes historique et philologique n'ont pas été étudiés. L'histoire du français *aval* devra bénéficier des

mêmes méthodes et orientations qui permirent de préciser celle de l'arabisme *risque* (cf. ci-dessous).

Couscous. – Un concours de circonstances a permis, en 2005, de trancher définitivement la question de la première occurrence du substantif français *couscous* subst. masc. « plat d'Afrique du Nord à base de [...] semoule [...] » et d'engager des réflexions sur son origine. Quelques conversations imprévues, d'abord, entre une historienne qui s'intéresse à l'histoire du couscous en tant que mets (Chastanet sous presse) et une linguiste qui s'intéresse à l'histoire lexicale de la dénomination du plat (Quinsat sous presse). Ensuite, vint une interview de Claude Lévi-Strauss dans *Le Monde* (22/02/2005), à l'occasion de *l'Année du Brésil*, à laquelle répondit prestement et efficacement Gilles Roques (*Le Monde*, 02/03/2005).

Il se trouve que le texte dont Raymond Arveiller (1963 : 203-204) avait extrait, dans un premier temps, la forme *couchou* comme première attestation française de *couscous* (1505) est un faux. Le TLF dispose à présent d'un compte rendu, écrit par Gilles Roques (2005 : 594-596), de l'ouvrage de Jacques Lévêque de Pontharouart (2000), autre acteur des échanges informels qui se tinrent autour du contexte d'apparition de la forme *couchou*. L'auteur du livre balaye la réalité historique du *couchou* de 1505 : il dénie l'existence du voyage de Gonneville, dont le récit est porteur du terme. Gilles Roques, de son côté (1996 et 2005), apporte une confirmation supplémentaire aux arguments historiques avec de judicieux arguments d'ordre philologique entraînant une rétrodatation du texte qui fut attribué précédemment au dit Gonneville. Néanmoins, on ne peut nier l'authenticité de la variante *couchou*, quelles que furent les modalités de sa formation, et sa place parmi les variantes formelles du lexème *couscous* est celle qui correspond à la date que l'histoire et la philologie attribuent au texte (1658/1659).

Comme beaucoup de dictionnaires, le TLF (1978) fait par ailleurs un rapprochement entre l'étymon arabe *kuskus* et son correspondant en langue berbère (« ar. [...] *kuskus* [...] lui-même empr. au berbère »), ce qui s'explique par le fait que le plat en question, tel qu'il est préparé dans sa version actuellement la plus répandue, remonte aux Berbères. Cette proximité n'est pas totalement clarifiée (cf. Quinsat à paraître a). Deux études sont en cours : elles tenteront de cerner la diffusion de l'arabisme lexical et la formation du lexème arabe. L'une comme l'autre seront utiles aux dictionnaires, et au TLF en particulier.

Échec. – La clarification nécessaire de l'histoire des plus anciennes formes de l'arabisme *échecs* subst. masc. plur. « jeu dans lequel deux adversaires déplacent, sur un tableau de 64 cases, deux séries de 16 pièces » reviendra aux spécialistes de l'ancien français. Ses différentes graphies anciennes et le rapport de celles-ci avec les formes du latin médiéval n'ont pas fait l'objet d'une étude détaillée qui replacerait dans un bon ordre logique et chronologique l'articulation entre l'histoire des formes lexicales se rattachant à l'étymon arabe et l'histoire de la dénomination et de l'implantation du jeu en Occident médiéval (cf. Quinsat sous presse).

Émir. – Le français moderne connaît un doublet étymologique, *amiral* « grade le plus élevé dans la marine de guerre » et *émir* subst. masc. « (titre porté autrefois et actuellement par des personnes importantes du monde musulman, turc et arabe) », remontant à l'arabe *'amīr* (cf. von Wartburg in FEW 19, 4b-6b). Or en ancien français, le type lexical *amiral* avait un sens proche de celui que connaît actuellement *émir*. Ainsi la *Chanson de Roland* (fin 11^e siècle) présente une multitude d'attestations (vers 850, 894, 967, 1269, 2602, 2615, 2767) du lexème *amiral* (sous la

forme de plusieurs variantes formelles) au sens de « émir, commandant chez les peuples d'Orient ». Ainsi la notice historique de l'article *émir* pourrait utilement renvoyer à l'article *amiral* : l'histoire de ces deux unités lexicales est indéfectiblement liée durant la période ancienne par leur étymon commun et, sans faire preuve de redondance pour autant, nous sommes tenus de les croiser et de rappeler ce qui les unit dans chacune des notices.

Fanfaron. – La partie historique et étymologique de cette notice du TLF (1980) doit être complétée. Il convient, dans un premier temps, de la revoir sur la base des données rassemblées par Federico Corriente (1999 : 317).

Hachisch. – Pour le TLF (1981), le substantif *hachisch* « chanvre indien dont on extrait une substance enivrante et narcotique » est un arabisme direct (« empr. à l'ar. *ḥašīš* 'herbe, foin ; chanvre indien' »). Or la première attestation actuellement connue de ce lexème se trouve dans une traduction de l'italien (*Description de l'Afrique* de Jean-Léon l'Africain, traduit par Temporal [1556]), ce qui n'encourage pas à y voir un emprunt sans intermédiaire². Un court développement historique, commenté du point de vue philologique, devrait dès lors étoffer la notice du TLF, qui est actuellement un peu simpliste dans sa formulation.

Laque. – Sachant que le substantif *laque* « substance résineuse rouge, demi-transparente, produite par la piqure d'un insecte [...] et servant à faire de la cire d'Espagne, des teintures, des vernis » est cité par Constantin l'Africain (fin 11^e siècle) et qu'on le relève dans des textes latins antérieurs, connus sous le nom de *Mappae Clavicula*, on peut envisager d'étendre jusque-là la perspective historique du parcours de ce terme. Le rapport au latin médiéval est, du reste, mis en valeur dans d'autres notices portant sur des arabismes anciens (*ambre*, par exemple, et cf. *alidade* ci-dessus).

Losange. – Avec beaucoup d'honnêteté, le TLF (1983) présente les hypothèses possibles pour l'origine du nom *losange* « parallélogramme ayant des côtés égaux et dont les angles ne sont pas droits », y compris celle qui en fait un arabisme et qui est admise par plusieurs auteurs. Cependant le TLF ne tranche pas. Pour emporter la conviction dans l'un ou l'autre sens, il conviendra de procéder à une remise à plat de l'histoire de *losange* (comme de l'histoire de l'adjectif *losangé*, attesté depuis *ca* 1200 selon le TLF) qui tentera de clarifier le parcours du mot, de façon plus explicite que n'avait pu le faire Maxime Rodinson (1956), pourtant déjà fort précis. Nul doute qu'à ce stade, on tirera profit des données et des principes exposés dans les travaux de Bruno Laurioux (2005) ; voir, pour l'instant, Corriente (1999 : 366).

Niquer. – La translittération de l'étymon du verbe *niquer* « posséder charnellement », à la forme inaccomplie du verbe arabe, doit être améliorée par l'ajout d'un trait sur la voyelle *i* pour matérialiser une voyelle longue. Le succès en français de l'expression *nique ta mère*, dont on sait qu'elle n'est là qu'une impertinence, plus ou moins grave selon les circonstances de son emploi, alors que dans la langue donneuse elle verbalise, de façon injurieuse et humiliante, l'expression d'un gros tabou, infléchira-t-il le sens de l'humour des rédacteurs du TLF, au point qu'ils la rajoutent, parmi les locutions, à la suite de *niquer le burnous* (Quinsat sous presse) ? Ils

² Cf. aussi la deuxième attestation citée par le TLF, tirée d'une traduction française (1773) du *Voyage en Arabie* de Niebuhr, rédigé initialement en allemand.

enfreindraient ainsi, mais pour notre plaisir, comme ils le firent par ailleurs pour *taboulé*, attesté dans *L'Express* en 1975, la règle théorique fixant le terme du corpus exploité par le TLF à 1960.

Risque. – À la suite de Corominas (*in* DCEC 4 [1957] : 14-19 ; DCECH 5 [1983] : 13-18 ; DECat 7 [1987] : 330-337) et de von Wartburg (*in* FEW 10, 292a-293b, RĚSĚCARE [1961]), Monique Chauvet *in* TLF (1990) a redoublé d'efforts pour tenter de prouver que le substantif français *risque* « danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité » ne serait pas un arabisme. Il est vrai que pour un lecteur néophyte rien n'y paraît, et l'explication qui est donnée là pourrait bien en valoir une autre. Heureusement qu'un de nos collègues, espagnol et arabisant (Epalza 1989), s'est ému du sort qui « risquait » d'être fait définitivement à l'espagnol *riesgo*. Reprenant quelques données exposées précédemment par Corriente (1985), il nous a ouvert la voie vers une vision lucide et transparente du parcours de l'espagnol *riesgo* (lui-même apparenté au français *risque*, qui a été emprunté à l'ancien italien *risco*). Plus tard, un collègue français arabisant (Bencheikh 2002), spécialiste reconnu de l'arabe andalou, a signalé deux occurrences d'un emploi du mot en arabe, dans des textes mozarabes, qui s'harmonisent parfaitement avec les valeurs du substantif *resicum* lorsqu'il apparaît en Italie dans des documents rédigés en latin. Sylvain Piron (2004), historien médiéviste, a su démontrer cette filiation de façon solide et incontestable en battant en brèche le raisonnement sémantique du TLF, dont il faut bien accepter qu'il n'a pas de fondement historique et philologique. Seule, à présent, manque une petite mise au point portant sur des détails linguistiques pour parvenir à convaincre totalement les francisants qu'il faut tournebouler cette notice étymologique du TLF afin de la mettre en accord avec l'Histoire, d'une part, et avec les règles de la linguistique historique, d'autre part.

En attendant, on se reportera à Lokotsch (1927 : 137), Pellegrini (1972 : 25-26 ; 364), Corriente (1999 : 426). Marcel Devic (1877 : 59) avait déjà dit l'essentiel à propos de l'origine arabe du français *risque* et de ses congénères romans ; en revanche, Pihan (1866), Dozy & Engelmann (1869), Lammens (1890) et Nasser (1966) ne traitent pas ce lexème.

Sucre. – Selon von Wartburg (*in* FEW (19, 161b-164a, SUKKAR [1968]) et Chauvet *in* TLF (1992), le substantif français *sucre* « substance alimentaire de saveur douce et agréable, généralement cristallisée, que l'on extrait de certaines plantes » remonte au 12^e siècle : *çucure* (1176/1181, Chrétien de Troyes), *zucre* (ca 1180), *sucre* (fin 13^e siècle). Dans ces conditions, on est étonné de lire que ce lexème serait un emprunt à l'italien *zucchero*, « att. dep. le XIII^e s. » (plus précisément, depuis 1286, DELI²).

Dès lors, il faut revoir les conditions de l'emprunt du 12^e siècle : s'agit-il d'un emprunt direct ou indirect ? Là, comme dans beaucoup d'autres cas, la protohistoire de l'arabisme en français est liée, d'une manière ou d'une autre, aux représentants du même étymon en latin médiéval. Une transposition latinisée de l'arabe figure ainsi chez Constantin l'Africain (fin 11^e siècle, vers 1087) sous la forme *zuccarum/o/i*, et Bruno Laurioux (2004 : 531) nous rappelle une citation de l'arabe dans la chronique d'Albert d'Aix (1^{er} tiers du 12^e siècle ; Flori 1999 : 63), récit de la première croisade rédigé en latin, sous la forme *zucra*. Arveiller (1999 : 493-502) fournit d'amples compléments au FEW, dans un article paru en 1991, dont le TLF (1992) n'avait pas encore bénéficié et qu'il pourra exploiter pour sa prochaine version.

Suzanne Sguaitamatti-Bassi (1974 : 148) ne traite pas le mot *sucre*, mais seulement *candi*. Incidemment, sans toutefois la commenter, elle mentionne une occurrence de *çucure*, voisinant avec *camdi*, dans l'*Antidotaire Nicolas* (13^e siècle, traduction d'un texte latin plus ancien de Nicolaus de Salerne qui est perdu). Il est nécessaire d'étudier à nouveau le rapport du français *sucre* avec l'italien *zucchero*, de même qu'avec les occurrences en latin médiéval, en distinguant les emprunts directs à l'arabe des emprunts passés par l'italien ou le latin. Une chose apparaît certaine : le lexème français n'a pas de lien avec la filière ibérique, car il n'est pas porteur d'une marque de l'article arabe préposé. Il est lié soit à la filière italique, en latin comme en français, soit directement à l'Orient, en latin comme en français également. Un document latin de 1194, émanant de Cefalù en Sicile, possède une forme *zuccaro* (Caracausi 1983 : 406), identique à celle de Constantin au Mont Cassin plus d'un siècle auparavant...

Taboulé. – La forme de l'étymon arabe que donne le TLF (1992) pour *taboulé* « mets originaire du Proche-Orient, à base de couscous mêlé d'un fin hachis de tomates, persil, oignons et feuilles de menthe fraîche, assaisonné d'huile d'olive et de citron, que l'on sert frais » (« empr. à l'ar. libanais et syrien *tabbūla* ») est inexacte. En effet, le français a emprunté le terme à l'arabe dialectal parlé dans la zone du Liban, de la Syrie et de la Palestine. Dans cette région, la marque du genre féminin des noms et des adjectifs est le phonème /-a/ prononcé [-e]. Il convient donc de restituer l'étymon tel qu'il est pratiqué dans la variété d'arabe à laquelle l'emprunt a été fait : *tabbūle*. La classicisation de l'étymon, outre qu'elle constitue une erreur factuelle, contrevient à ce qui est exposé dans la référence dont se revendique le rédacteur de la notice (Denizeau 1960 : 58) : « *tabbūlê* » (où « *ê* = *e* final, entre *e* fermé et *i* », Denizeau 1960 : XVI).

Outre le signifiant de l'étymon, son signifié gagnerait à être précisé aussi : contrairement à ce que laisse entendre la formule « empr. à l'ar. libanais et syrien *tabbūla*, même sens », l'étymon arabe désigne une préparation culinaire sensiblement différente, parce qu'elle comporte beaucoup plus de verdure, notamment du persil, et que la céréale utilisée est le boulghour et non pas le couscous.

Zédoaire. – En 1996, Raymond Arveiller faisait paraître le dernier article de ses « Addenda au FEW XIX (Orientalia) », qui comprend d'importants développements sur la famille lexicale de *zédoaire* subst. fém. « genre de plantes de la famille des Zingibéracées comprenant l'amome, le curcuma et le zérumbet » (cf. Arveiller 1999 : 635-637). Le dernier volume du TLF, qui traitait ce terme de botanique, était paru en 1994, de sorte que les remarques déterminantes d'Arveiller devraient pouvoir inspirer la mise à jour de la notice.

Note sur l'édition d'Albucasis. – Il est souhaitable de mettre en relief la toute récente édition critique du *Traitier de Cyurgie* d'Albucasis présentée richement par David Trotter (2005), tout en pensant qu'elle est déjà sur la table de travail des rédacteurs du projet TLF-Étym. Notre compte rendu (Quinsat à paraître b) insiste sur les avantages que présente cette étude pour améliorer notre connaissance des arabismes. Le texte français, qui est une traduction de la version latine de l'original arabe composé par 'Abū l-Qāsim Ḥalaf bin 'Abbās 'Al-Zahrāwī 'Al-'Andalusī (Ziriklī 1979 : II : 310 ; Ullmann 1995 : 52), offre l'occasion de répertorier quelques arabismes inédits et de prendre en compte plusieurs antédations. L'œuvre conduite par David Trotter, ajoutée, par exemple, à celle de son prédécesseur Martin Gleßgen (1996), éditeur de *Moamin*, ou à celle de David Juste (à paraître), éditeur du *Liber Alchandreï*, permet aux lexicographes, aux

lexicologues et aux historiens d'exploiter avec davantage de fiabilité et de pertinence des textes difficiles dont l'histoire était obscure.

4. Conclusion

Il est prématuré de conclure à l'heure où un chantier s'ouvre.

Les moyens informatiques donnent aujourd'hui la possibilité technique d'apporter des ajouts au texte originel du TLF sans engendrer les difficultés qu'aurait entraînées une nouvelle édition sur papier d'un dictionnaire en seize volumes. Cette facilité, en toute rigueur, ne doit pas oblitérer les impératifs intellectuels qui nous motivent et que nous nous devons de respecter. C'est-à-dire que la régulière mécanique des instruments techniques devra composer avec les réalités de la recherche et des modes de production des savoirs. Constaté qu'une notice est défectueuse est une chose et procéder à sa correction en est une autre.

Quatre cas de figure pour les modalités de la mise en place des corrections apparaissent déjà :

1) Le cas d'une correction formelle qui demande une intervention simple sur les notices concernées (ainsi la translittération des étymons s.v. *allah*, *aman*, *niquer* ou *taboulé*).

2) Le cas des notices historiques dont les travaux scientifiques récents montrent qu'elles peuvent être améliorées (comme *alezan*, *risque*, *sucre* ou encore *couscous* pour la datation) et dont la correction, certes un peu plus longue à mettre en forme que la précédente, demande seulement de procéder à une nouvelle rédaction de la partie défectueuse de la notice en utilisant les nouvelles données apportées par les auteurs desdits travaux.

3) Le cas des notices défectueuses à l'évidence dont la modification correcte devra attendre que des travaux de recherche fondamentale, conduits de façon fiable, soient publiés (*aval* [étude historique], *couscous* [étude étymologique], *losange* [reconstitution détaillée du parcours du mot en amont du français moderne, étude historico-philologique]).

4) Le cas des notices dont on n'a pas encore établi avec la dernière précision le caractère insatisfaisant, mais qui gagneraient quand même à être corrigées un jour. On pensera par exemple à *jarde* « tumeur à la base du jarret du cheval » et *jaseran* « cote de mailles », mots français catalogués comme étant des arabismes, mais dont la filiation avec l'arabe n'est pas encore clairement démontrée, et pour lesquels nous devons des développements déterminants à Frankwalt Möhren (2006).

Autant de remarques partielles qui ne couvrent pas l'ensemble des articles que consacre le TLF aux arabismes. Le réexamen de ceux-ci commence. Quand les petits dictionnaires généraux du français proposent environ 400 arabismes (Quinsat 2005 : 322-323 ; à paraître), le TLF mentionne une étape arabe pour presque 500 lexèmes français³. C'est dire que bien d'autres observations viendront s'ajouter à celles-ci.

³ Calcul effectué, bien sûr, sans comptabiliser les dérivés.

5. Références bibliographiques

- Arveiller, Raymond (1963) : *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505–1722)*. Paris : D'Artrey.
- (1999) : *Addenda au FEW XIX (Orientalia)*, édité par Max Pfister : Tübingen, Niemeyer.
- Bencheikh, Omar (2002) : Risque et l'arabe rizq. In : *Bulletin de la SELEFA* 1, 1-6.
- Bonnassie, Pierre (1997) : Note additionnelle [à Quinsat 1997]. In : *Arabica* XLIV, 305-307.
- Buchi, Éva (2005). Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.
- Caracausi, Girolamo (1983) : *Arabismi medievali di Sicilia*. Palermo : Centro di studi filologici e linguistici siciliani (*Supplementi al Bollettino* 5).
- Chastanet, Monique (sous presse) : Couscous « à la sahéenne » (Sénégal, Mali, Mauritanie). In : Hélène Franconie *et al.* (dir.) : *Couscous, boulgour et compagnie*. Paris : Karthala.
- Corriente, Federico (1985) : Apostillas de lexicografía hispano-árabe. In : *Actas de las II jornadas de Cultura Árabe e islámica*. Madrid : Instituto hispano-árabe de cultura : 119-162.
- (1999) : *Diccionario de arabismos y voces afines en iberorromance*. Madrid : Gredos.
- DCEC = Corominas, Joan (1954–1957) : *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana* (4 vol.). Berne : Francke.
- DCECH = Corominas, Joan, José A. Pascual (1980–1991) : *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico* (6 vol.). Madrid : Gredos.
- DECat = Coromines, Joan (1980–1991) : *Diccionari etimològic i complementari de la llengua catalana* (9 vol.). Barcelona : Curial.
- DELI² = Cortelazzo, Manlio, Paolo Zolli (1999² [1979–1988¹]) : *Dizionario Etimologico della Lingua Italiana*. Bologna : Zanichelli.
- Denizeau, Claude (1960) : *Dictionnaire des parlers arabes de Syrie, Liban et Palestine (Supplément au Dictionnaire arabe-français de A. Barthélemy)*. Paris : G.-P. Maisonneuve.
- Devic, Marcel (1877) : *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale (arabe, hébreu, persan, turc, malais)*. In : *Supplément à Émile Littré, Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette.
- Dozy, Reinhart (1881) : *Supplément aux dictionnaires arabes* (2 vol.). Leyde : Brill.
- Dozy, Reinhart, Wilhelm Hermann Engelmann (1869² [1861¹]) : *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*. Leyde : Brill.
- Epalza, Mikel de (1989) : Nota sobre la etimología árabe-islámica de « riesgo ». In : *Sharq al-Andalus* 6, 185-192.
- FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.
- Flori, Jean (1999) : *Pierre L'Ermite et la première croisade*. Paris : Fayard.
- Frantext = INaLF, puis ATILF (1992–) : *Frantext (outil de consultation de ressources informatisées sur la langue française)* (site internet : <http://www.frantext.fr>). Nancy : CNRS/ATILF.
- Gleßgen, Martin-Dietrich (1996) : Die Falkenheilkunde des « Moamin » im Spiegel ihrer volgarizzamenti. Studien zur Romania Arabica (2 vol.). Tübingen : Niemeyer.
- Juste, David (à paraître) : « *Alchandreana* ». *Les plus anciens traités astrologiques latins d'origine arabe (X^e siècle), étude et édition critique*.

Kazimirski, A. de Biberstein (1860) : *Dictionnaire arabe-français* (2 vol.). Paris : Maisonneuve.

Lammens, Henri (1890) : *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*. Beyrouth : Imprimerie Catholique.

Lanly, André (1970) : *Le français d'Afrique du Nord. Étude linguistique*. Paris : Bordas.

Lauriou, Bruno (2004) : Quelques remarques sur la découverte du sucre par les premiers croisés d'Orient. In : *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, Publications de la Sorbonne, *Byzantina Sorbonensia* 20, 527-536.

— (2005) : *Une histoire culinaire du Moyen Âge*. Paris : Champion.

Lévêque de Pontharouart, Jacques (2000) : *Paulmier de Gonneville : son voyage imaginaire*. 76890 Beauval en Caux, chez l'auteur.

Lokotsch, Karl (1927) : *Etymologisches Wörterbuch der europäischen (germanischen, romanischen und slavischen) Wörter orientalischen Ursprungs*. Heidelberg : Winter.

Ménager, Léon-Robert (1960) : *Amiratus – أميراطس. L'Émirat et les origines de l'Amirauté (XI^e-XIII^e siècles)*. Paris : S.E.V.P.E.N.

Möhren, Frankwalt (2006) : L'importance de la critique des sources en étymologie. In : Éva Buchi (éd.) : *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Möhren_2005-11.pdf).

Nasser, Fathi (1966) : *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIX^e s.* Beyrouth : Hayek & Kamal.

Pellegrini, Giovan Battista (1972) : *Gli arabismi nelle lingue neolatine con speciale riguardo all'Italia* (2 vol.). Brescia : Paideia.

Pihan, Antoine Paulin (1866² [1847¹]) : *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'arabe, du persan ou du turc avec leurs analogues grecs, latins, espagnols, portugais et italiens*. Paris : Imprimerie Impériale.

Piron, Sylvain (2004) : L'apparition du *resicum* en Méditerranée occidentale aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles. In : Emmanuelle Collas-Heddeland et al. (dir.) : *Pour une histoire culturelle du risque : genèse, évolution, actualité du concept dans les sociétés occidentales*. Strasbourg : Éditions Histoire et Anthropologie : 59-76.

Quemada, Bernard (1998) : Le Trésor de la Langue Française (TLF) ; Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle. In : Bernard Quemada, Jean Pruvost (éd.) : *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*. Paris : Champion : 463-473.

Quinsat, Françoise (1997) : Le mancusus : un nom de monnaie arabe dans le haut Moyen Âge occidental. In : *Arabica* XLIV, 284-305.

— (2005) : Levant, levantinismes, gallicismes au Levant : note d'étymologie arabe et française. In : *France-Levant, de la fin du XVII^e siècle à la Première Guerre mondiale (Colloque international, Lyon 13-14-15 juin 2002, organisé par l'équipe « Religions, Sociétés et Acculturation » RESEA, CNRS-UMR 5190 LARHRA et l'Institut d'Études Islamo-Chrétiennes de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth)*. Paris : Geuthner : 321-343.

— (à paraître a) : Le traitement lexicographique des arabismes dans les dictionnaires du français. In : *La journée des dictionnaires (Colloque international) : Néologie et terminologie dans la*

lexicographie francophone (Université de Cergy-Pontoise et METADIF - UMR 8127, CNRS, 17 mars 2004). Paris : Champion.

— (à paraître b) : Compte rendu de Trotter 2005. In : *Aljamía* 18.

Reig, Daniel (1986) : *Dictionnaire arabe-français, français-arabe, As-sabil*. Paris : Larousse.

Rodinson, Maxime (1956) : Sur l'étymologie de « losange ». In : *Studi orientalistici in onore di Giorgio Levi della Vida*. Roma : Istituto per l'Oriente : II : 425-435.

Roques, Gilles (1996) : Note additionnelle au compte rendu de FennisGal (ici p. 258 n. 1). In : *Revue de linguistique romane* 60, 318-319.

— (2005) : Compte rendu de Lévêque de Pontharouart (2000). In : *Revue de linguistique romane* 69, 594-596.

Sguitamatti-Bassi, Suzanne (1974) : *Les emprunts directs faits par le français à l'arabe jusqu'à la fin du XIII^e siècle*. Zurich : Juris Verlag.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Trotter, D. A. (2005) : *Albucasis : Traitier de Chirurgie, édition de la traduction en ancien français de la Chirurgie d'Abū'l Qāsim Halaf Ibn 'Abbās al-Zahrāwī du manuscrit BnF, français 1318*. Tübingen : Niemeyer.

Ullmann, Manfred (1995) : *La médecine islamique*. Paris : PUF.

Wehr, Hans (1976³ [1961¹]) : *A dictionary of modern written arabic*, édité par J. Milton Cowan. New-York : Spoken Language Services.

Ziriklī, Ḥayr al-Dīn 'Al- (1979⁴ [1954–1959¹]) : *'Al-'A'lām* (8 vol.). Bayrūt : Dār al-'ilm lil-malāyīn.